

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 04 mai se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Mesdames Mme Chantal FOENARD, Florence MANIEZ, Alice MAZEYRAT, Marie-Anne NONY, Colette ROUSSEAU
Messieurs Denis GEORGES, Gérard HARY, Michel MIRALLES .

Excusée : Madame Romane GARDELLE.

Secrétaire de séance : Madame Florence MANIEZ.

ORDRE DU JOUR :

- Proposition et présentation de partenariat protection sociale AXA
- Repas du CCAS du 12/12/2026 : choix du menu
- Repas du CCAS : âge des bénéficiaires
- Activités intergénérationnelles
- Questions diverses

Proposition et présentation de partenariat protection sociale AXA

Offre ma protection pour votre commune : attente RDV avec Mme Audrey FLATTOT

Repas du CCAS du 12/12/2026 : choix du menu

Traiteur retenu : Solignat

A préciser que le service est effectué par nos soins pour avoir un devis précis

Solignat confirme la possibilité d'avoir à disposition les nappes et assiettes la veille. Il faut les récupérer sur place.

Choix définitif du menu lors de la prochaine réunion.

DCCAS 20260512-01 Relèvement de l'âge d'éligibilité au repas des aînés

Le président rappelle qu'actuellement les personnes âgées de plus de 68 ans habitant la commune, sont conviées, avec leur conjoint (même s'il est plus jeune), au repas des aînés organisé par le CCAS.

Il présente le dossier relatif à l'organisation des repas destinés aux personnes âgées et expose la nécessité d'adapter les critères d'éligibilité en raison de l'augmentation prévisionnelle du nombre de bénéficiaires dans les années à venir.

Les membres débattent des conséquences financières, logistiques et sociales du relèvement de l'âge d'accès. Il est rappelé que l'objectif est d'assurer la pérennité et la qualité du service tout en maintenant une équité.

Considérant le nombre croissant de bénéficiaires du repas des aînés au fil des années,
Considérant les contraintes budgétaires et organisationnelles liées à cet accroissement,
Considérant la nécessité de garantir la pérennité et la qualité de cette action sociale,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De fixer l'âge minimum d'accès au repas des aînés à **69 ans à compter de l'année 2026** ;

- Les personnes remplissant les anciennes conditions d'âge et ayant déjà bénéficié de cette prestation pourront, le cas échéant, continuer à en bénéficier selon des modalités à définir ;
- Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Proposition de chacun sur les activités intergénérationnelles :

- Carnaval
- Après-midi jeux de sociétés
- Soirée soupe + jeux
- Loto
- Lecture, peut-être en se rapprochant des institutrices (Jessica et Charlotte)
- Activités manuelles
- Concours de jeux vidéo
- Echanges sur la vie de chacun : histoire, métier et différence entre la vie « d'avant » et d'aujourd'hui
- Chant de Noël, pourquoi pas le jour du repas du CCAS
- Faire participer le CMJ au plan canicule (si l'on va rendre visite à quelqu'un)
- Impliquer le CMJ dans le repas des Aînés (apéritif par exemple)
- Information sur Tous mobiles le réseau solidaire : distribution de flyers sur toute la commune
- PanneauPocket
- Essayer de cibler les personnes veuves et/ou isolées.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur Tous mobiles le réseau solidaire :
distribution de flyers sur toute la commune + PanneauPocket
Essayer de cibler les personnes veuves et/ou isolées

Le Président
Denis GEORGES

La secrétaire de séance
Florence MANIEZ